

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une centrale enrobé, d'une centrale à béton et d'un centre de tri des déchets du bâtiment
Lieu dit "Les près de la Chaussée" - 51100 REIMS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

KENTSEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

YUKSEK Metin

RCS / SIRET

0 4 5 6 7 1 5 0 0 0 4 3

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 1b) Rubrique 39 b)	Installation soumise à enregistrement sous les rubriques 2521-1 et 2515-1 Terrain d'assiette du projet >5Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Voir feuille annexe descriptive .

4.2 Objectifs du projet

Voir feuille annexe descriptive .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée des travaux prévus : 6 mois pour la totalité du projet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale enrobé à chaud

La centrale à béton 248KW

Le centre de tri des déchets de chantier

Description des déchets stockés :

Présence de bacs ou caissettes de collectes de déchets apportés par des professionnels (Pots de peintures, aérosols, emballages souillés...). Quantité de déchets susceptibles d'être présents (Q) étant de 6 t

Présence de bennes de collectes de déchets apportés par des professionnels (emballages, bois, gravats...) :

7 Benne Gravats de 20 m³ soit 140 m³

7 Benne DIB de 20 m³ soit 140 m³

Volume de déchets susceptibles d'être présents (V) étant 280 m³/j.

Regroupement et tri des métaux issus des chantiers - Surface (S) étant 900 m²

Regroupement et tri des déchets de chantiers (papier, carton...) - Volume susceptible d'être présent (V) étant 800 m³.

Stockage de déchets verts - Volume susceptible d'être stocké (V) étant 800 m³.

Transit et tri des déchets inertes de chantier - Superficie de l'aire de transit (S) étant : 500 m².

Broyage de déchets verts - Quantité de déchets traités (Q) étant 660 T/an soit 3 t/j

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

cas par cas

Dossier déclaration loi sur l'eau rubrique 1.1.1.0 et 2.1.5.0

Enregistrement et déclaration dans le cadre des ICPE : Descriptif joint en annexe

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	53449 m ²
Superficie des emprises bâties	2027 m ²
Superficie des voies de circulation, parking et surfaces imperméables	7032 m ²
Superficie des espaces verts et des circulations perméables	43 488 m ²
Bassin étanche de rétention et décantation	902m ²
Superficie totale des espaces imperméabilisés	9961 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone "Les prés de la Chaussée"
51100 REIMS

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°9'9.06"28 Lat. 49°28'60"39

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 100m au sud du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 VALLEE DE LA VESLE DE LIVRY-LOUVERCY A COURLANDON (210000726)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Reims est couverte par un plan de prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures des transports terrestres, approuvé par arrêté préfectoral du 20/06/2012
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site classé le plus proche se situe à 2.2km. il s'agit de Saint Thierry
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera situé dans une zone potentiellement humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims est couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) approuvé le 16/05/1991 (Aléa effondrement de terrain) La commune n'est pas couverte par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié sur BASOL. Des études de sol réalisées en 2009 avaient mis en évidence des contaminations. Sur la base de nouvelles investigations réalisées en 2021 et 2022, il est conclu que les impacts ne sont pas significatifs sur les sols, les eaux souterraines et les terres excavées. Les rapports sont joints en annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe d'eau concernée par l'espace du projet est la nappe de la Craie Champagne Nord. Cette nappe n'est pas encadrée par un arrêté relatif à une ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone nature 2000 la plus proche est située à 3.3km à l'Ouest des installations
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 2.2km. Il s'agit du village de Saint Thierry

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un forage est envisagé sur la centrale à béton. Le volume prélevé sera de 2200m ³ /an Le site sera approvisionné en eau potable par le réseau public 'adduction d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier loi sur l'eau relatif à la création du forage a été réalisé au titre de la rubrique 1.1.1.0 Une protection à travers une dalle béton et un couvercle permettront de protéger la nappe des pollutions. De plus, la quantité prélevée sera de 11m ³ /J soit 2200m ³ /an. Le site ne sera pas classé au titre de la loi sur l'eau sous la rubrique 1.2.2.0
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 3.3km à l'Ouest des installations. Il s'agit de FR2100274 - Marais et pelouses du tertiaire au Nord de REIMS

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations ne rejeteront pas d'eaux industrielles Les seuls rejets d'effluents aqueux concernent les eaux pluviales qui seront infiltrées à la parcelle après traitement à travers un séparateur hydrocarburé. Une cheminée sera présente. elle permettra de canaliser et de traiter les rejets liés à la centrale d'enrobé. Des filtres seront présents sur les silos et les véhicules bâchés. Le compartiment broyage du broyeur sera capoté. Les stockages extérieurs seront couverts. Ce qui limitera les émissions de poussières diffuses.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est envisagé en zone A ou agricole. Toutefois, une requalification de la zone en secteur AUx, correspondant aux extensions des zones d'activités a été actée. Pour rappel, dans l'orientation d'Aménagement et de Programmation du Plan Local et d'Urbanisme de Reims, le secteur du projet a vocation à devenir un parc d'activités dédié au recyclage des déchets et aux entreprises du BTP. Le projet n'est pas soumis à une autorisation de défrichage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques incendie et pollution de sols. des mesures sont prévues pour les limiter : respect des arrêtés ministériels respectifs. Le projet n'est pas concerné par des distances d'éloignement vis-à-vis d'autres I CPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims est couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) approuvé le 16/05/1991 (aléa effondrement de terrain). Commune n'est pas soumise à PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un flux de PL destinés à l'acheminement et aux transferts des matériaux sera constaté sur le site et dans l'environnement immédiat du projet. Traffic estimé à 84 PL-VL/jours
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement des installations pourra occasionner du bruit. Toutefois, des mesures sont prises pour limiter le bruit : installation de matériel neuf, capotage des équipements, réalisation de mesures acoustiques et remplacement systématique d'équipements défectueux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bitume stocké sur le site pourra être source d'odeurs. Toutefois, des mesures sont prévues : bache des camions chargés de bitume, présence de filtre au niveau de la cheminée, installation implantées à 500m au moins des habitations, installation de filtres à charbon. des mesures d'odeurs seront réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel de la rubrique 2521</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une cheminée reliée à un dépoussiéreur sera présente pour traiter les poussières de la centrale d'enrobage. Les équipements seront capotés et des filtres à manche présents sur les 2 centrales. Les camions sortant seront bchés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls liquides rejetés seront les eaux pluviales de voiries infiltrées à la parcelle après traitement par un séparateur hydrocarbure. Un bassin d'infiltration convenablement dimensionné sera présent sur site</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations ne rejetteront pas d'eaux industrielles. Les eaux de process de la centrale à béton seront décantées et réinjectées dans le process de fabrication.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sur le site seront de type:</p> <p>Papiers/cartons : 2M3/an</p> <p>Emballage plastique : 1m3/an</p> <p>Huiles : 1m3/an</p> <p>Ferraille : 1m3/an</p> <p>Boues séparateur hydrocarbures</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune installation industrielle n'est présente dans l'environnement immédiat du projet. 4 installations industrielles sont situées dans un rayon de 1 km autour du site. Certaines sont soumises à autorisation, d'autres à enregistrement. Une analyse détaillée sur le trafic routier au droit du projet a été réalisée. Le trafic induit par le projet n'est pas significatif vu que l'augmentation reste inférieure à 10%. Compte tenu des mesures mises en place, aucun effet cumulé relatif aux bruits, aux émissions atmosphériques et aux odeurs ne sera constaté. Aucun projet n'ayant donné lieu à un avis de l'autorité environnementale n'a été identifié à ce jour dans un rayon d'un kilomètre autour du projet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Risque incendie : formation et sensibilisation du personnel, extincteurs, réserve incendie 360m³. Risque de pollution des osls et des eaux : basins de confinement des eaux d'extinction, eau x de process de la centrale à béton décantées et réinjectées dans le process, eaux pluviales de voiries traitées à travers un séparateur hydrocarbure avant rejet. Rejets atmosphériques : cheminée reliée à un dépoussiéreur, filtres à manches sur les siols et analyse des retombées de poussières réalisées. Poussières diffuses : analyse de retombées de poussières et capotage des installations.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 4.1 annexe 4.2 annexe 4.4 ICPE annexe 4.4 Loi sur l'eau annexe description et gestion des impacts du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

REIMS

le,

08/09/2022

Signature

